P.V. DE LA REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 à 19h.

<u>Présents</u>: Mme DESMET Sabine (Vice-présidente et secrétaire), Mr BERNARD Didier, Mr GODAUX Thierry, Mr RUSSO Jonathan, Mr SPITAELS Jean-Claude (Président).

Absent excusé: Mr LECONTE Olivier

Assiste à la réunion sans droit de vote ;

Mr MEUNIER Claude, représentant de la CPA.

Le président, Monsieur SPITAELS Jean-Claude, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres présents et profite de l'occasion pour nous présenter le nouveau membre Mr RUSSO Jonathan.

1) <u>Appel</u>: de **REAL GOSSELIES 7085** Contre la décision prise par la commission sportive du 10 avril 2019 - discipline point N°3, pour le match 36225 du 06-03-2019 REAL GOSSELIES 7085 contre P.E.S. UNITED CHARLEROI 3737-3F- match arrêté à la 43ème minute sur le score de 3 /6.

L'appel est jugé recevable.

Mr SPITAELS Jean-Claude quitte la séance étant donné que son équipe évolue dans la même division.

Absents excusés:

- Mr COCCODA Silverio, arbitre,
- Mr LIEVENS Antoine, 812776 Délégué visité, P.E.S. UNITED CHARLEROI 3737
 - Mr LIEVENS nous fait parvenir un courrier par Mail, qui est lu en séance aux personnes de la commission.

Entendu:

- Mr ROUSSEAU Jimmy 16-07-1999, 838832 Délégué visité REAL GOSSELIES 7085 dit je n'ai rien vu.
- Mr ROUSSEAU Olivier 19-05-1978, 761361 REAL GOSSELIES 7085 dit la faute est sur moi on est prêt à jouer le coup franc, on réclame car le mur n'est pas à 5 mètres, il a fait reculer le mur, donc je ne voie pas l'intérêt de l'insulter.
- Mr ROUSSEAU Léopold 25-02-1971, 761358 REAL GOSSELIES 7085 dit avoir été interpelé par l'arbitre car il rendait la balle, et qu'il allait lui mettre une carte jaune. Ensuite le match a repris, monsieur reconnait avoir été un peu chaud dans le match, je n'ai en aucun cas insulté, n'y menacé l'arbitre.

Entendu contradictoirement:

- Mr ROUSSEAU Jimmy, 838832 Délégué visité REAL GOSSELIES 7085
- Mr ROUSSEAU Olivier, 761361 REAL GOSSELIES 7085
- Mr ROUSSEAU Léopold, 761358 REAL GOSSELIES 7085
 - o Confirment leurs dires chacun.

Après délibération, la commission d'appel décide ce qui suit :

La CAP annonce aux personnes présentes :

- De requalifier la sanction de Mr ROUSSEAU Léopold, 761358 REAL GOSSELIES 7085 suspension effective de 2 semaines du 21/10/2019 au 03/11 /2019 et deux semaines en sursis en regard du barème de sanction A.4 menace et intimidation.
- De requalifier la sanction de Mr ROUSSEAU Olivier, 761361 REAL GOSSELIES 7085 suspension effective de 2 semaines du 21/10/2019 au 03/11 /2019 et deux semaines en sursis en regard du barème de sanction A.4 menace et intimidation.

Fin de l'appel.

Mr SPITAELS Jean-Claude rentre en séance et clôture celle-ci.

Frais

Matr. Club	Nom du club	Frais admin.	Forfaits	Amende susp.(1)	Abs. non excusées	Déplacemt arbitre et formateur	TOTAL (2)
7085	Real Gosselies			20,00€			20,00 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

⁽²⁾ Plafonné à 300 € par dossier + frais déplacement de l'arbitre